



Conseil général

mardi 13 décembre 2022 • 19:30 – 22:45 | Salle des Remparts, à Rue | Conseil général

Participants

Présents	Cynthia Mesot Buache, Joseph Aeby, Alain Chollet, Antoinette Piccand, Bernard Savio, Loris Bossi, Patrick Périsset, Pierre-Louis Fossati, Barbey Nicole, Bays Cédric, Borcard Gérald, Boschung Arnaud, Bosson Chantal, Bosson François, Bosson Sophie, Braillard Francis, Chatton Tanguy, Chevalley Sylvain, Clément Marine, De Andrea Franco, De Andrea Yanessandre, Deillon Pierre-Alain, Gianella Magali, Ménétrey François, Mouron Gaétan, Mouron Myriam, Périsset Julien, Périsset Sylvain, Pittet Olivier, Punitharangitham Maxime, Schiliro Hélène, Senn Mathieu, Senn Michèle, Surchat Charlotte, Vaucher Elodie, Wenger Sylvie, Mueller Gaétan
Excusés	Conus Magalie, Prélaz Samuel, Christine Fardel

Introduction

En ce début de séance, **Mme la Présidente** salue la présence de l'unique représentant de la presse, M. Pierre Gumy pour « La Liberté » et excuse M. Dominique Ayer pour le journal "La Feuille Fribourgeoise". Elle remercie les quelques personnes dans le public de s'être déplacées à Rue ce soir par une météo glaciale pour assister aux débats. **Mme Myriam Mouron** souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal, notamment à M. Loris Bossi nouvellement élu, ainsi qu'à ses collègues du Conseil général. **M. Loris Bossi** se présente brièvement en ce début de séance.

Mme la Présidente rappelle que pour éviter les déplacements dans la salle, les scrutateurs se chargeront de faire circuler les micros. Elle prie chacun et chacune de se présenter avant toute prise de parole, ceci pour faciliter la prise du procès-verbal.

Ce soir, le bureau est composé de Mme Myriam Mouron, Présidente, de M. Franco de Andrea, Vice-Président, de Mme Marine Clément, scrutatrice, de MM. Arnaud Boschung et Francis Braillard, scrutateurs, et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

Elle constate que **28** membres du législatif sont présents et 2 sont excusés. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **15** voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

Mme Myriam Mouron relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 23 novembre 2022, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, aux

piliers publics, sur Illiwap et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Elle déclare donc cette assemblée ouverte.

Mme Myriam Mouron demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour. Au nom du Groupe Entente, **M. Arnaud Boschung** sollicite le rajout d'un point dans les "divers", à savoir la création d'une commission visant à développer un projet de self dans l'ancien local des pompiers de Promasens, avec un point subséquent pour l'élection des membres de cette commission. **Mme la Présidente** propose ainsi de voter le changement de l'ordre du jour avec l'ajout d'un point 7.6 dans les divers pour "la création d'une commission pour la réaffectation du local des pompiers". Elle propose de tout de suite passer au vote de la modification de l'ordre du jour.

Vote : cette modification est acceptée **à l'unanimité** des membres présents.

Votants : 28 Majorité : 15 Abstention (s) : Oui : 28 Non : ➡

1. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 a été transmis aux membres du Conseil général par courriel sitôt rédigé. Sans commentaire, ce dernier est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

Votants : 28 Majorité : 15 Abstention (s) : Oui : 28 Non : ➡

2. Budgets 2023

2.1 Présentation du budget de résultats

Un exemplaire complet du budget a été envoyé à chaque membre du législatif. Sans transition, **Mme la Présidente** passe la parole à M. Joseph Aeby, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce budget de résultats. **M. Joseph Aeby** explique que le Conseil communal présente ce soir le budget 2023 avec des charges à hauteur de **CHF 8'240'426.85** et un excédent de charges de **CHF 73'785.79**.

0 Administration générale : ce budget présente des charges à hauteur de **CHF 593'639.83** contre **CHF 625'973.30** en 2022 ; nous n'avons pas de réduction des coûts sur l'administration générale ; il y a une ventilation différente des charges, qui sont réaffectées, dans la philosophie MCH2, dans les rubriques concernées. Pour avoir une vision totale de ces charges, il faudrait ajouter une partie des charges de l'ordre public et de la sécurité. Ce chapitre présente un excédent de charges de CHF 593'639.83. Du côté du Conseil communal, il n'y a pas d'autres commentaires à apporter.

1 Ordre et sécurité publics, défense : le budget des charges se monte à **CHF 174'121.68** contre **CHF 51'167.30** cette année. Une question précise a été posée sur la partie sécurité. En fait, il s'agit de l'affectation du CDH dans la bonne rubrique. En 2022, le CDH fait partie de l'Administration et en 2023, il a été affecté dans le chapitre 1. Un groupe a souhaité connaître la nature de la dépense de CHF 5'000.00 au titre de participation au stand de tir

communal. Il y a 2 lignes budgétaires qui concernent la société de tir : une concerne le subside communal et l'autre, la participation financière destinée aux changements des membranes à l'arrière des cibles. En effet, le projectile marque la membrane et cette dernière donne le retour de l'information sur l'écran. Elles datent de 2002, sont abîmées et n'assurent pas le rendu exact des tirs (manque de fiabilité). Nous devons donc changer ces membranes. **Cette ligne** disparaîtra l'année prochaine. Ces travaux permettent le maintien de l'homologation de la ligne de tir. Sur les CHF 7'000.00 que coûtent ces changements de membranes, le Conseil communal a proposé un apport de CHF 5'000.00 sur le budget de résultats, de CHF 1'500.00 pris sur le fonds des sociétés et que la société de tir débourse CHF 500.00, à titre de participation à ces installations, le tir sportif faisant partie de ses affaires. **M. Joseph Aeby** relève également que les coûts de la défense incendie explosent, ceci en lien avec la nouvelle réorganisation du service incendie des 3 districts. Dorénavant, il faudra piocher dans l'impôt communal pour s'acquitter de ces frais.

2 Formation : ce chapitre contient les écoles primaires et le COG. Le budget des charges se monte à **CHF 2'351'692.54** contre **CHF 2'203'773.70** en 2022. Il y a donc une augmentation des coûts de CHF 150'000.00 qui provient en grande partie du COG et des effectifs scolaires en hausse. Il faut aussi tenir compte de l'augmentation des charges en lien avec l'ensemble du package d'Epicentre. Il y a environ CHF 90'000.00 de plus pour l'AES. Nous le savons car en ouvrant de nouvelles places, il y aurait un déficit d'exploitation. La réalité à ce jour, c'est que nous accueillons plus de 70 enfants à l'AES. Il y a aussi CHF 30'000.00 par rapport au cercle scolaire ACER, avec l'augmentation de certains postes tels que CHF 15'000.00 pour les écoles spécialisées et CHF 20'000.00 de dépenses pour le Conservatoire.

3 Culture, sport et loisirs : le budget des charges se monte à **CHF 99'382.08** avec une légère diminution des coûts par rapport à 2022.

4 Santé : ce chapitre concerne principalement les homes médicalisés : le budget des charges se monte à **CHF 769'481.15** contre **CHF 725'000.00** en 2022. C'est principalement les homes et le développement des soins ambulatoires qui augmentent le budget.

5 Prévoyance sociale : le budget des charges se monte à **CHF 733'642.55** avec un recul des charges dans ce domaine. C'est en lien avec le Service social régional qui a un budget sensiblement inférieur cette année. C'est encourageant d'un point de vue sociétal.

6 Trafic et télécommunications : le budget se monte à **CHF 502'596.18** contre **CHF 319'550.60** cette année. Il y a deux raisons à cette hausse : la réaffectation du coût du personnel et les prémices des premières mesures d'amortissement sur l'ensemble du réseau routier. Cela provoque ainsi une augmentation substantielle des coûts. Dans les exercices à venir, des charges d'amortissement seront ainsi encore reportées. **M. Joseph Aeby** répond encore à la question concernant l'achat d'équipement pick-e-bike. Il s'agit de stations avec des vélos électriques. L'idée était d'en installer plusieurs dans tout le cercle scolaire (Auboranges, Chapelle, Rue, Promasens, Blessens et la gare d'Ecublens). Les Conseils communaux ont travaillé sur ce concept mais malheureusement les communes d'Auboranges et d'Ecublens se sont retirées du projet. Il est assez probable que ce projet ne voit pas le jour si nous sommes seuls.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire : le budget des charges se monte à **CHF 68'614.12** ; les comptes d'eau et d'épuration sont équilibrés pour cette année. Il reste un léger déficit avec le compte des déchetteries. Ce chapitre présente tout de même un budget quasiment équilibré.

8 Economie publique : le budget des charges se monte à **CHF 27'985.10**. Aucun commentaire n'est à formuler pour ce chapitre.

9 Finances et impôts : le budget des charges se monte à **CHF 52'000.00** pour des produits à hauteur de **CHF 5'247'369.44**. Il n'y a pas de commentaire particulier à rajouter. **M. le Syndic** rappelle qu'à partir du 1er janvier prochain, la commune encaissera les impôts. Il y aura donc un transfert de charges entre ce que le canton prélevait pour cette tâche et nos charges en personnel. Le Conseil communal a été très prudent par rapport aux impôts extraordinaires.

M. Joseph Aeby rappelle ainsi que le tableau final présente des charges à hauteur de **CHF 8'240'426.85** et un produit de **CHF 8'166'641.06**, soit un excédent de charges de **CHF 73'785.79**.

Mme Myriam Mouron remercie M. Joseph Aeby pour sa présentation et passe la parole à la Commission financière.

2.1.1 Rapport de la Commission financière

M. Cédric Bays relève que la Commission financière a rencontré M. Joseph Aeby et Mme Christine Fardel-Ottet le 30 novembre 2022 pour examiner les budgets 2023 ainsi que les demandes de crédit pour les objets financiers. La Commission financière s'est ensuite réunie le 6 décembre 2022 afin d'analyser les documents et préparer l'établissement du présent rapport.

En préambule, dite Commission tient à remercier Mme Christine Fardel-Ottet et son équipe pour le travail d'inventaire des investissements sur les 20 dernières années pour présenter une situation selon les nouvelles normes comptables MCH2. Elle la remercie également pour sa disponibilité. Lors de cette séance, dite Commission a demandé que la présentation du budget soit faite également selon la classification par nature. Elle souhaite dorénavant que tous les membres du Conseil général reçoivent ce document pour préparer au mieux les séances.

En raison du changement de plan comptable, les comptes réalisés 2021 ne sont pas présentés dans la présentation du budget. Elle apprécierait de disposer de cette information dans l'analyse des budgets futurs. Ses réflexions sont basées uniquement sur le budget 2022.

Pour rappel :

Les attributions de la Commission financière consistent à donner au Conseil général un préavis uniquement sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 al.2 de la Loi sur les communes Lco).

Principales constatations :

- Les charges de personnel sont en augmentation de CHF 175'000.00, principalement dues au renforcement de l'Administration communale de 1.3 équivalent plein temps.
- Le budget d'entretien des immeubles est en baisse de CHF 70'000.00 dans le but de limiter les dépenses.
- Le montant des amortissements a été revu, suite à la réévaluation des actifs immobilisés. Un besoin d'amortissements de CHF 367'461.00 est nécessaire pour le budget 2023. Un tableau détaillé lui a été présenté justifiant cette position.
- Les chiffres communiqués par l'ACER demandent une clarification par le Conseil communal.
- Par rapport au budget 2022, une diminution significative est constatée pour le budget demandé de l'Antenne sociale.

Dite Commission constate la bonne santé des comptes de l'eau ; cela se traduit par une attribution au financement spécial, équilibrant les comptes. Si ce montant se confirme, une baisse des taxes devrait être envisagée. Elle rappelle que les comptes d'eau ne doivent pas faire de bénéfice. Au niveau de la gestion des déchets, la Commission a demandé une clarification au Conseil communal sur la ventilation des montants. Des réponses ont été apportées à la suite de leur séance par le conseiller communal en charge, M. Patrick Périsset. L'augmentation des revenus d'impôts est en relation avec l'arrivée de nouveaux habitants dans la commune. **La Commission financière préavise favorablement l'acceptation du budget de résultats.** Ce rapport sera annexé au présent procès-verbal (annexe I).

2.1.2 Questions et débats

Mme la Présidente ouvre les débats et demande à ses collègues s'il y a des questions. La parole n'étant pas demandée, elle soumet le budget de résultats au vote final.

2.1.3 Vote final du budget de résultats

Le budget de résultats de l'année 2023 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents.

Votants : 28	Majorité : 15	Abstention (s) :	Oui : 28	Non : 
--------------	---------------	------------------	----------	---

2.2 Présentation du budget d'investissements

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements avec un excédent de charges de **CHF 1'052'240.00** pour un budget à hauteur de **CHF 2'241'133.00**. Comme annoncé en début de séance, **Mme la Présidente** propose de prendre chaque point séparément.

2.2.1 Rapport de la Commission financière, examen et vote de chaque investissement

M. Cédric Bays communiquera le préavis de la Commission financière au fur et à mesure du traitement de chaque demande de crédit.

2.2.1.1 La liaison du réseau d'EP Rue-Blessens

Rubrique 7101.5032.20 Boucllement de la liaison du réseau d'EP Rue-Blessens CHF 560'000.00

Mme Myriam Mouron donne immédiatement la parole à **M. Patrick Périsset** qui relève que cet investissement fait suite à la demande du crédit d'étude pour réaliser les investigations. Cet élément est assez important car il permettra d'alimenter, via plusieurs bras, le bourg de Rue, le nouveau bras depuis la STEP d'Ecublens et la dernière branche qui permettra un approvisionnement complet du bourg et donnera de la flexibilité lors des travaux de la traversée de Rue. Si cette dépense est approuvée, elle sera suivie de la mise à l'enquête et d'un appel d'offres en début d'année.

Concernant le point 2.2.1.1, la Commission financière émet un préavis favorable pour cet investissement.

Mme la Présidente ouvre le débat. Aucune question n'étant soulevée, elle propose ainsi de passer au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants : 28 Majorité : 15 Abstention (s) : Oui : 28 Non : 

2.2.1.2 Achat de bennes compactantes pour les déchets encombrants et le carton

Rubrique 7301.5060.00 Achat de bennes compactantes CHF 195'000.00

M. Patrick Périsset a constaté que ce point a soulevé de nombreuses questions et il a complété son message avec un argumentaire qui a été transmis ce jour par la Secrétaire communale. Il donne lecture du document et explique les démarches et les motivations qui ont amené le Conseil communal à cette réflexion. Il rappelle que la commune a également revu ses contrats, en collaboration avec l'entreprise CP Recycling Management en 2021. Le Conseil communal a renoncé au leasing par souci de transparence des coûts envers le Conseil général. L'argumentaire complet sera annexé au procès-verbal (annexe II).

M. Cédric Bays, au nom de la Commission financière, émet également un préavis favorable pour cet investissement mais se pose la question si cet investissement aura un impact sur la taxe de base. **M. Patrick Périsset** confirme que la taxe de base reste pour l'instant la même. **M. Sylvain Chevalley**, représentant du Groupe AVICA, remercie M. Patrick Périsset pour ces informations même si elles sont arrivées tardivement pour être analysées concrètement. L'idée de l'achat d'une benne compactante n'est pas remise en question mais le Groupe AVICA trouve dommage que la question n'ait pas été étudiée plus en profondeur par rapport aux déchetteries en elles-mêmes. Quelle est la nécessité d'acheter 2 bennes pour le carton (1 à Rue et 1 à Promasens) alors que pour les encombrants, 1 seule est prévue à Promasens ? Il demande également si l'illustration dans le document est la taille réelle de la benne car cette dernière paraît petite. Est-ce vraiment la meilleure manière d'optimiser les transports ? Ce système de compactage ne pèse-t-il pas inutilement lourd sur le camion ? De plus, pourquoi ne compactons-nous pas également le papier ? Le Groupe AVICA estime qu'il est nécessaire d'approfondir la réflexion, notamment avec deux déchetteries communales ouvertes en permanence avec un gardien ou avoir un autre système.

M. Patrick Périsset relève que les emplacements avaient déjà fait l'objet de discussions. Par le passé, le précédent projet de centralisation à Promasens avait été refusé par voie de référendum. La stratégie actuelle du Conseil communal est d'offrir la possibilité, à Rue, d'éliminer tous les déchets standards, y compris le papier et le carton. Quant à Promasens, il y aurait les déchets particuliers en plus. Au niveau du type de benne, c'est celui qui a été conseillé par le mandataire ; ce sont les plus grandes qui existent sur le marché, avec 24 m3. Le papier sera alors déversé dans les bennes nous appartenant ; il est auto-compactant et les bennes ressortent déjà à plus de 8 tonnes s'il y a que du papier dedans. **M. Sylvain Chevalley** confirme que l'idée n'est pas de fermer le site de Rue mais plutôt d'avoir un endroit autogéré, sans gardien ! **M. Arnaud Boschung**, au nom du Groupe Entente, relève qu'une partie des questions a trouvé des réponses dans les explications. Il comprend que les économies d'argent sont essentiellement faites sur le papier et le carton mais c'est aussi l'investissement le plus faible des deux. Par contre, pour les encombrants, la rentabilité est incertaine, ou en tout cas, plus faible, on investira plus d'argent. C'est bien pour le climat de faire moins de trajet mais on n'arrive pas vraiment à le quantifier ; ces montants sont très conséquents et ils pourraient aussi être affectés à d'autres projets bénéfiques pour le climat. Le projet devrait être scindé en deux parties. Il pense qu'il y a d'autres systèmes moins chers pour éviter des erreurs de pesage. Le Groupe salue la recherche qui est menée pour optimiser la problématique des déchets et remercie l'effet de transparence en soumettant cet objet en votation plutôt que de le faire passer des les comptes de résultats, avec un leasing. **Mme Michèle Senn** demande s'il est possible de scinder le vote en 2 ?

M. Arnaud Boschung propose de voter ce projet et s'il est refusé, de faire une contre-proposition. **M. le Syndic** intervient et relève que le Conseil général est en train d'intervenir par amendement. Comme les chiffres des deux investissements sont détaillés dans le message, il faut demander au Conseil général s'il est d'accord de scinder les 2 investissements et ensuite, il se prononcerait sur l'investissement n°1 et l'investissement n°2, ce qui éviterait le refus total, qui ne permettrait pas de revenir avec la même demande. Le bon sens et la bonne pratique voudraient que le Conseil général opère par amendement en étant d'accord de voter les 2 objets séparés.

Mme la Présidente propose ainsi à ses collègues de voter, dans un premier temps, *sur l'acceptation de scinder les deux investissements*.

Vote : Cette proposition est **acceptée à la majorité des voix** des membres présents.

Votants : 28	Majorité : 15	Abstention (s) : 2	Oui : 23	Non : 3	
--------------	---------------	--------------------	----------	---------	---

Mme Myriam Mouron propose ensuite à ses collègues de passer au vote pour *l'achat d'une benne compactante pour les déchets encombrants* d'un montant de CHF 120'000.00.

Vote : Cette proposition est **refusée à la majorité des voix** des membres présents.

Votants : 28	Majorité : 15	Abstention (s) : 2	Oui : 12	Non : 14	
--------------	---------------	--------------------	----------	----------	---

Mme la Présidente propose enfin à ses collègues de voter sur *l'achat de deux bennes compactantes pour les cartons* d'un montant de CHF 75'000.00.

Vote : Cette proposition est **acceptée à la majorité des voix** des membres présents.

Votants : 28	Majorité : 15	Abstention (s) :	Oui : 23	Non : 5	
--------------	---------------	------------------	----------	---------	---

2.2.1.3 et 2.2.1.4 Réfection des routes d'Arlens et de Chapelle

Rubrique 6150.5010.27 Réfection de la route d'Arlens CHF 204'000.00

Rubrique 6150.6310.27 Subventions AF -CHF 71'418.00

M. Bernard Savio relève que cette réfection de la route d'Arlens marque la fin des travaux de la traversée de Blessens, étant entendu qu'une étape a déjà été effectuée en 2016. Cette route sera entièrement refaite avec 50 cm de fondation, goudronnée sur 3 mètres de largeur (mais des fondations sur 4 mètres) et avec des banquettes de 50 cm de chaque côté ; 4 places d'évitement sont également prévues. Cela fait partie de la 4ème étape des réfections des routes communales, selon le plan directeur.

M. Cédric Bays, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. **Mme la Présidente** constate qu'il n'y a pas de question et passe directement au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants : 28 Majorité : 15 Abstention (s) : Oui : 28 Non : 

Rubrique 6150.5010.28 Réfection de la route de Chapelle CHF 106'000.00

Rubrique 6150.6310.28 Subventions AF -CHF 6'000.00

Pour cette route, **M. Bernard Savio** précise que la subvention est "que" de CHF 6'000.00 car elle n'est pas utilisée uniquement par les agriculteurs. Cette route ne sera pas entièrement refaite ; elle sera dégrappée et un nouveau tapis sera posé sans toucher aux fondations. Cette route a été taconnée à plusieurs reprises et mérite un rafraîchissement. Il est par contre encore difficile de dire si des travaux devront être entrepris sur les canalisations.

M. Bernard Savio rajoute que cette demande remplace et corrige celle du 10.12.2020 ; il était alors prévu de refaire également le chemin de la Bergerie sur 50 mètres. Toutefois, lors de l'expertise avec les AF, il a été constaté que la route était en parfait état. Elle n'est donc plus dans le plan directeur.

M. Cédric Bays, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. **Mme la Présidente** constate qu'il n'y a pas de question et passe directement au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants : 28 Majorité : 15 Abstention (s) : Oui : 28 Non : 

2.2.1.5 Crédit complémentaire pour la traversée de Promasens avec la création d'un cheminement piétonnier reliant « Les Condémines »

Rubrique 6150.5010.66 Création d'un cheminement piétonnier CHF 72'000.00

M. Bernard Savio rappelle que c'est suite à la suppression d'un passage pour piétons qui se situe en aval de la maison de l'Artisan que le Conseil communal s'est penché sur le problème des accès au trottoir existant qui relie le centre du village de Promasens au garage Vaucher ainsi qu'à l'arrêt de bus "Jaccoud". En effet, il est possible de déplacer ce passage pour piétons d'environ 30 mètres en direction d'Oron.

Le passage pour piétons situé près de la route de Champ Dona sera remarqué ; il est actuellement mis à l'enquête auprès du SPC, au même titre que les ralentisseurs à l'entrée et à la sortie du village de Promasens. Ces portails étaient prévus avec la traversée de Promasens mais après réflexion, le SPC a proposé une variante amovible car à ce jour, nous ne savons pas encore s'il y aura un giratoire à la sortie de Promasens et une nouvelle école. Ce sera alors de gros bacs avec des marquages.

Pour mieux desservir la nouvelle construction des Condémines (14 appartements) ainsi que 2 villas individuelles, il est important, et c'est aussi une mesure de sécurité plus garantie, d'aménager un sentier piétonnier ainsi qu'un pont en bois qui enjambe le ruisseau pour rejoindre la route des Ecoulas, le terrain de football et les berges de la Broye. Ce sentier permettra aussi de rejoindre le passage pour piétons afin d'accéder au trottoir qui relie l'arrêt de bus "Jaccoud" ou dans l'autre sens, le village de Promasens. **M. Bernard Savio** rajoute qu'il est partout autorisé de traverser la route en dehors de passages pour piétons mais que nous sommes plus en sécurité sur un passage pour piétons. Le 1er projet de la construction d'un 2ème trottoir qui relie le centre de Promasens à la route des Ecoulas n'a pas été retenu par le Conseil communal ; il a été jugé trop compliqué à réaliser, trop onéreux et il y avait beaucoup d'emprises sur des propriétés privées. La proposition d'un chemin piétonnier avec un passage pour piétons supplémentaire nous paraît beaucoup plus judicieux.

M. Cédric Bays, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement.

M. Arnaud Boschung, au nom du Groupe Entente, confirme qu'un aménagement supplémentaire est nécessaire pour permettre aux habitants d'accéder en toute sécurité au trottoir. Le Groupe Entente a de la peine à saisir la nécessité de la passerelle et du passage pour piétons alors qu'il suffirait de marquer un passage au débouché de l'immeuble. Il estime utopique que les enfants domiciliés dans le nouvel immeuble remontent jusqu'à la passerelle pour rejoindre la passage pour piétons vers la famille Jaccoud et revenir en arrière pour aller à l'école. Il trouve l'investissement onéreux par rapport au but escompté. **M. Bernard Savio** n'est pas sûr que ce passage pour piétons supplémentaire sera admis par les autorités cantonales. Le seul qui pouvait être réalisé est celui à proximité du quartier de Champ Dona. **M. Arnaud Boschung** résume la situation pour être certain d'avoir bien compris : cette passerelle permettrait uniquement de rejoindre l'arrêt de bus et la route de la déchetterie. **M. Bernard Savio** confirme.

Mme Nicole Barbey demande pourquoi il appartient à la commune de financer une passerelle alors que c'est sur une route cantonale. **M. Bernard Savio** répond que les trottoirs sont des infrastructures à charge des communes. **Mme Nicole Barbey** fait également remarquer qu'à l'époque, un trottoir avec du gravier a été aménagé ; avec la neige, il est inutilisable. Elle apprécie le fait qu'il y ait un immeuble avec des appartements mais relève qu'il y a 20 ans, des citoyens ont construit des villas mais rien n'a été mis en place à ce moment-là (hormis les trottoirs en gravier). **M. Bernard Savio** précise que ce trottoir n'est pas "officiel". Elle trouve très bien de construire une passerelle pour la sécurité mais précise que jusqu'à aujourd'hui, les citoyens se sont contentés d'un trottoir inofficiel ; **Mme Nicole Barbey** trouve que ce n'est pas respectueux au niveau de la sécurité. **M. Bernard Savio** suggère d'étudier ce projet pour une prochaine séance. **Mme Nicole Barbey** ne comprend pas non plus pourquoi ce trottoir a été goudronné juste à un certain endroit ?!

M. Olivier Pittet estime que l'on regrette toujours les trottoirs qui n'ont pas été faits ; il est clair que celui-ci ne traverse pas tout le village mais il imagine Promasens dans 50 ans et ce tronçon sera existant ; il pourra en tout temps être prolongé ! Selon lui, cela rejoint la notion de mobilité douce et la sécurité si un jour nos enfants souhaitent aller en vélo au terrain de football. Cet objet ne suscitant plus d'autres remarques, **Mme la Présidente** propose de passer ainsi au vote.

Vote : Cet investissement est **accepté à la majorité des voix** des membres présents.

Votants : 28 Majorité : 15 Abstention (s) : 2 Oui : 21 Non : 5 ➡

2.2.1.6 Etude de la requalification du bourg de Rue

Rubrique 7900.5290.00 Etude de la requalification du bourg de Rue CHF 85'000.00

M. Bernard Savio donne quelques explications et précise que cette étude est un bien grand mot. Nous avons trop longtemps cru que l'étude du bureau Citec demandée par le Conseil communal en 2016, et intitulée "Définition d'une politique de stationnement", était suffisante pour accompagner la mise à l'enquête du parking, la renaturation du Champ de Foire et la création d'une place de jeu. Le SBC juge cette étude insuffisante et incomplète car elle est intimement liée aux futurs travaux de la superstructure (pavés, trottoirs, mobilier urbain...) pour la traversée de Rue. Sans cette nouvelle réflexion de requalification générale, - la traversée de Rue et le Champ de Foire -, complétée par un plan directeur du patrimoine, la mise à l'enquête ne sera pas reçue par les services de l'Etat et bien sûr, suivie de préavis défavorables.

Lors de la première séance de lancement, la majorité des membres du Conseil communal était présente pour entendre et mieux comprendre le SBC, le SPC, ainsi que toute l'équipe pluridisciplinaire mise en place par notre nouvel urbaniste, M. Alexandre Repetti, qui fait office de BAMO. C'est à ce moment-là que le cahier des charges de cette équipe a pu être affiné et complété.

L'ensemble du Conseil communal est conscient et convaincu que cette étude est nécessaire et indispensable pour les prochaines mises à l'enquête de ces deux grands projets. Il peut vous assurer que ces deux projets seront sur de bons rails après le rendu de cette réflexion approfondie par une équipe qui comprend : M. Alexandre Repetti, notre urbaniste, le bureau Küng et Associés, représenté par M. Yves Diserens et qui dirigera les travaux de la traversée de Rue, Mondata-Frigério-Dupraz, un bureau d'architectes (pilote du projet de requalification), Monnier, un architecte du paysage, et Urban Moving, un spécialiste en mobilité, lumière électrique, spécialisé en éclairage électrique. Ces sociétés et ces bureaux d'ingénieurs et d'architectes ont tous été choisis pour leurs expériences et leurs connaissances en matière de zone protégée au niveau national.

Le rendu de cette réflexion approfondie nous sera aussi très utile lors de la mise en soumission des travaux de ces deux projets. En effet, nous sommes convaincus qu'il y aura moins de surprises et d'imprévus ; enfin, nous espérons qu'à la fin des travaux, nous aurons récupéré financièrement bien plus que les CHF 85'000.00 de ce crédit qu'on vous demande de voter favorablement aujourd'hui. Si tout se passe bien, le début des travaux est prévu fin 2023, voire début 2024.

M. Cédric Bays, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement.

M. Arnaud Boschung, porte-parole du Groupe Entente, relève que 2 points ont été soulevés lors des discussions. Le Groupe aimerait savoir si quelque chose est prévu pour remplacer la cours d'école durant les travaux ? Quelle est la nécessité d'avoir autant de places de parc ? Leur coût ? Est-ce qu'il a été pris en compte des considérations qui visent à diminuer la mobilité individuelle et à renforcer la mobilité partagée ou le co-voiturage ? **M. Bernard Savio** confirme que le Conseil communal a déjà pensé à la problématique de la cours d'école si les travaux se font ; il répète encore que ce dossier n'est pas encore mis à l'enquête. Une place est déjà "pensée" à cet effet, c'est-à-dire, une partie de la place du Marché. Des parkings extérieurs seront prévus pour pallier au manque de places en ville de Rue. Quant aux coûts de construction, **M. Bernard Savio** relève que c'est l'étape d'après la mise à l'enquête ; il est trop vite pour en parler mais le Conseil communal préparera un dossier avec un plan financier. **M. Arnaud Boschung** précise que la 2ème question était plutôt liée aux considérations de co-voiturage, bornes électriques,...a-t-on vraiment besoin de 80 places de parc ? **M. Bernard Savio** confirme que ces discussions auront lieu et seront réfléchies, surtout à notre époque.

Mme Michèle Senn, au nom du Groupe Entente, se demande si le futur parking n'est pas surdimensionné. Elle craint que les coûts se répercutent sur les habitants. Il faudra veiller à cela car ce sera seulement si les places sont utilisées qu'il y aura une rentrée d'argent. Et si le projet de "pick-e-bike" ne se réalise pas, **Mme Michèle Senn** souligne que les gens viendront tout de même à vélo à Rue et qu'il faut penser à un endroit pour déposer son vélo à l'abri de la pluie et de la neige. Cela favorisera la mobilité douce. **M. Joseph Aeby** apporte quelques éléments dans la discussion. Il croit pouvoir dire qu'avec la traversée de Rue et ses conséquences, nous allons "tuer" la voiture dans le bourg. A chaque séance de chantier ou de planification, on nous communique la radiation des quelques places restantes. Et contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, le parking "sauvage", dans certaines zones, ne sera quasiment plus possible. Nous portons un coup fatal à la voiture. Il y a cependant 2 problématiques : la première, ce sont les habitants qui habitent à la rue du Casino, et à qui nous ne pouvons pas fournir de solution de parcage. Le deuxième impact touche le tourisme : nous voulons accueillir des visiteurs dans cet esprit du bourg historique et de son développement. Pour l'instant, sans encourager la voiture, il faut accepter le principe que l'on doit stocker et centraliser ces véhicules à quelque part pour accueillir des gens et la population. Il n'est pas question de créer des parkings hors de prix. Il faut néanmoins apporter des solutions. Sous l'angle financier, il est évident que la population qui a déjà payé ses places de parc ne pourra pas être sollicitée pour payer une place. Aujourd'hui, le stationnement coûte cher. Nous sommes dans le concept "utilisateur-payeur". Le Conseil communal devra présenter un compte d'exploitation prévisionnel de l'ensemble de la politique de stationnement qui prévoit des coûts élevés. Nous devons impérativement trouver une solution pour la population et les visiteurs que nous souhaitons accueillir. **M. Bernard Savio** complète par une précision ; le parking comprendra 40 places pour les habitants et 40 places pour les visiteurs. Cet objet ne suscite plus de remarque particulière, **Mme la Présidente** propose ainsi de passer au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants : 28	Majorité : 15	Abstention (s) :	Oui : 28	Non : 
--------------	---------------	------------------	----------	---

2.2.1.7 Réalisation d'un « circuit secret »

Rubrique 8400.5290.00

Réalisation d'un "circuit secret"

CHF 50'000.00

M. Joseph Aeby donne quelques explications complémentaires et relève que nous sommes à "quelques minutes" d'offrir à notre commune le premier "produit touristique" ; il n'y a pas de reconnaissance possible sans produit touristique. Nous déployons des efforts politiques pour faire reconnaître, à l'échelle du district et de la région, le potentiel touristique du bourg historique de Rue et nous sommes en voie d'y réussir. Le tourisme de la Glâne, qui repose aujourd'hui quasi essentiellement sur Romont, pourrait avoir une 2ème jambe...ce qui permettrait d'avancer ! Il est important d'obtenir la reconnaissance officielle de l'Union fribourgeoise du tourisme et des organismes régionaux pour notre développement dans le domaine du tourisme ! Mais quel tourisme souhaite-t-on? On veut un tourisme doux, des visiteurs en transports publics, qui mangent à Rue et qui rentrent en vélo électrique. Le printemps prochain, le Conseil communal vous présentera ce qui est dans "les tuyaux " comme installation complémentaire à côté de la caserne, et qui va dans l'idée de mettre en place "un hub écologique" à cet endroit, avec des panneaux solaires pour recharger les véhicules électriques, avec une station pour les vélos électriques. Nous avons des idées qui vont dans un concept de tourisme doux. Il rappelle que la Commission cantonale a reconnu ce projet digne d'intérêt et a octroyé une subvention de CHF 120'000.00 pour le mettre en route. Nous devrions également recevoir CHF 35'000.00 d'Immotour. Cela veut dire que les experts externes neutres reconnaissent cette opportunité de créer un "circuit secret" à Rue. C'est le moment de concrétiser une stratégie de développement pour laquelle nous nous sommes engagés. Si on parle du développement de la commune, il est bon de rappeler que nous n'obtiendrons pas un cm2 de développement dans les domaines des activités artisanales et industrielles. Notre commune n'est pas dans le plan de développement cantonal pour les 15 à 20 prochaines années...il faut donc exploiter le minerai du tourisme. Tout est aligné aujourd'hui pour aller dans ce sens et **M. le Syndic** compte sur la prise de conscience politique.

M. Cédric Bays, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement.

M. Franco de Andrea a une question au niveau du timing. Développer Rue au niveau touristique est une très bonne chose mais il trouve que ce projet ne tombe pas bien avec les prochains chantiers au centre de Rue. Il se demande leur impact sur cette activité. **M. Joseph Aeby** relève que la condition sine qua non pour ces travaux, confirmée par le SPC, est qu'il est exclu de fermer la circulation durant le chantier (circulation alternée). L'accès au "circuit secret" peut se faire par les transports publics mais il sera aussi possible de se parquer au terrain de football et à la caserne pour s'y rendre. Ce n'est peut-être pas des conditions idéales mais par contre, l'opportunité fait qu'il faut la saisir et s'adapter. Il y a 5 "circuits secrets" en Suisse romande et à certaines périodes, ils sont fermés et inaccessibles. Cet objet ne suscite pas d'autres remarques, **Mme la Présidente** propose de passer ainsi au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants : 28

Majorité : 15

Abstention (s) :

Oui : 28

Non : 

2.2.1.8. Crédit d'étude du projet de mise en valeur et de la rénovation du Trieur

Rubrique 0290.5290.00 Crédit d'étude pour la rénovation du Trieur CHF 40'000.00

M. Pierre-Louis Fossati donne lecture de son message qui a été transmis aux membres du Conseil général. Il relève une petite information de dernière minute qui date de 432 ans ! Notre historien a retrouvé des documents qui expliquent qu'au Moyen-Age, un four à pain seigneurial, puis communal, se trouvait à la place de la salle du Trieur. Du pain, de la culture, un endroit d'accueil et de rencontre...on n'invente rien !

M. Cédric Bays, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement.

Mme Sylvie Wenger, au nom du Groupe AVICA, s'étonne du nombre insuffisant de WC prévu, -un-,...mais **M. Pierre-Louis Fossati** explique qu'il y a en fait 3 WC sur les plans si on compte les WC publics. Quant à la salle de musique, le Groupe s'inquiète de cette idée avec à proximité un studio et des chambres d'hôtes. **M. Pierre-Louis Fossati** relève que tout le projet a été réfléchi pour que phoniquement, cela soit louable en tant que studio et chambres. Les parties "escalier et WC" sont prévues du côté de la salle et dans l'avant-projet, tout est pensé pour avoir un mur phonique. Au niveau de l'acoustique du bâtiment, tout est prévu, notamment l'insonorisation de la salle. Le Groupe AVICA a aussi une remarque par rapport au nombre de places de la salle de musique, il la trouve petite. **M. Pierre-Louis Fossati** précise que la structure existante avec des murs porteurs explique cette configuration. Le volume, tel qu'il est aujourd'hui mais sans les armoires, représente une belle surface. Cette salle a aussi pour objectif de permettre de donner des cours et des petits spectacles pour 20-25 personnes. Elle ne sera pas dédiée uniquement à la musique. Il est plus facile de faire une salle insonorisée pour avoir du bon son et de la proposer également pour des séances que de faire la démarche inverse. Il rappelle également qu'il y aura 1'000 m2 d'abris de protection civile de disponibles l'été prochain. Cette salle sera faite pour produire de la musique mais pas uniquement !

M. Arnaud Boschung aurait trouvé intéressant que la population soit consultée pour l'occupation de cette salle. Le Groupe AVICA avait peur que cette salle de musique ne soit utilisée que pour 2 répétitions par semaine ! **M. Pierre-Louis Fossati** confirme que c'est pour cette raison qu'il faut avancer avec ce projet. **M. Franco de Andrea** relève que ce projet coïncide avec les grands travaux à Rue. Il trouve que c'est un peu rude de dire que c'est la "dernière salle" utilisée par les sociétés locales...car à sa connaissance, c'est la seule qui est disponible à Rue ! **M. Franco de Andrea** trouve que CHF 100'000.00 est un gros montant pour une salle de musique. Il s'étonne également d'avoir un WC public alors que l'on veut développer le tourisme. Il trouverait plus intéressant, dans un premier temps, de mieux équiper la salle des Remparts, qui a un éclairage et une sonorisation catastrophique, pour pouvoir faire des spectacles ici. La partie "sonorisation" est dédiée aux lotos mais pas à la musique. **M. Franco de Andrea** rajoute un autre point concernant le tea-room ; il trouve que l'on met trop de choses à Rue dans un espace 50 mètres alors qu'il y a d'autres entités dans la commune où l'on pourrait faire des choses. Il faudrait mettre le focus là-bas avant de rajouter un point à côté de l'Hôtel-de-Ville et de la Crêperie. Cet objet ne suscitant pas d'autres remarques, **Mme la Présidente** propose de passer ainsi au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix** des membres présents.

Votants : 28 Majorité : 15 Abstention (s) : 5 Oui : 17 Non : 6 

2.2.2 Questions et débat

2.2.3 Vote final du budget des investissements

Tous les investissements ont été présentés et **Mme la Présidente** propose de passer au vote final du budget des investissements, en supprimant l'investissement de CHF 120'000.00 qui a été refusé pour la benne compactante pour les déchets encombrants.

Le budget des investissements modifié pour l'année 2023 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents.

Votants : 28 Majorité : 15 Abstention (s) : Oui : 28 Non : 

3. Octroi d'un prêt de CHF 40'000.00 au profit du Syndicat d'amélioration foncière de Rue

M. Joseph Aeby rappelle brièvement que le le Syndicat d'améliorations foncières de Rue a été institué pour réaliser un remaniement dans le secteur de Gillarens-Hauts de Promasens. Cette organisation est au bénéfice d'un statut d'association. Lors de sa création, elle a obtenu une limite d'emprunt bancaire à hauteur de CHF 200'000.00. Cette somme a été engagée mais pour terminer et boucler le programme complet, un supplément de CHF 40'000.00 est nécessaire. Le Syndicat des améliorations foncières fait des dépenses, présente ensuite le décompte final et obtient les subventions cantonales et fédérales au terme de la procédure. **Mme Antoinette Piccand** rajoute que la Banque Raiffeisen n'a tout simplement rien voulu donner ! Elle n'a pas reconnu les CHF 200'000.00 prévus dans l'acte constitutif du syndicat. Aujourd'hui, il y a CHF 40'000.00 à payer et il n'y a pas d'argent !

M. Cédric Bays, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour ce prêt. Il demande toutefois au Conseil communal de veiller au remboursement futur. La parole n'étant pas sollicitée, **Mme la Présidente** suggère de passer au vote.

Vote : Ce prêt est **accepté à l'unanimité** des membres présents.

Votants : 28 Majorité : 15 Abstention (s) : Oui : 28 Non : 

4. Désignation de l'organe de révision suite au rachat de la société Jeckelmann Sàrl

Mme la Présidente sollicite quelques explications auprès de M. Joseph Aeby avant de donner la parole à la Commission financière. Ce dernier précise que la société Jeckelmann Sàrl a été rachetée. Nous avons contracté avec cette société et avons la possibilité de considérer que si M. Jeckelmann continue de réviser nos comptes, cette nouvelle société devient

l'organe de révision de la commune. C'est ce que le Conseil communal préconise suite à la discussion avec l'intéressé ! Il s'agit uniquement d'une démarche administrative.

La Commission financière préavise favorablement la poursuite du mandat avec le repreneur de la société Jeckelmann Sàrl.

La parole n'étant pas demandée, **Mme Myriam Mouron** propose de passer directement au vote.

Vote : La proposition de poursuivre le mandat avec le repreneur de la société Jeckelmann Sàrl est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants : 28 Majorité : 15 Abstention (s) : Oui : 28 Non : 1 ➡

5. Adoption de la modification de l'article 40 du règlement sur l'eau potable

5.1 Présentation

Mme la Présidente demande à M. Patrick Périsset s'il y a un commentaire à apporter à ces modifications. Ce dernier rappelle que le 21.09.2021, le Conseil général a approuvé le nouveau règlement sur la distribution d'eau potable. En 2022, le Conseil communal l'a appliqué pour établir la nouvelle facturation et c'est à ce moment-là qu'il a été constaté une lacune, lacune reprise du règlement-type, et qui ne permettait pas de facturer la taxe de base pour les bâtiments hors de la zone à bâtir. Le Conseil communal soumet ce soir une modification qui nous permettrait de facturer cette taxe de base hors de la zone à bâtir, ceci pour éviter des inégalités de traitement. Cette modification a été envoyée au Service des communes qui estime que pour une modification mineure, seul le préavis du SEn est nécessaire. Nous avons reçu le retour de ce service ces derniers jours et il demande une précision, en répétant la définition des UL à l'article 40 b.

La Commission financière préavise favorablement cette modification.

5.2 Débat et vote

La parole n'étant pas demandée pour cet objet, **Mme la Présidente** propose de passer directement au vote.

Vote : La modification apportée à l'article 40 du règlement sur l'EP est **adoptée à la majorité des voix** des membres présents.

Votants : 28 Majorité : 15 Abstention (s) : Oui : 27 Non : 1 ➡

6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région – AGR

6.1 Présentation

Mme la Présidente demande à Mme Antoinette Piccand s'il y a un commentaire à apporter à ces modifications. Cette dernière explique que la RGV sera dissoute au 31.12.2022. Au 1er janvier 2023, l'Association à buts multiples de la Glâne (ABMG) reprendra l'ensemble des tâches qui étaient dévolues à la RGV. Ce changement entraîne une redistribution fondamentale des missions et des ressources au sein de l'ABMG. C'est pourquoi un groupe de travail désigné par les communes membres s'est attelé à la révision et à l'adaptation des statuts de l'ABMG qui sera rebaptisée « Association Glâne Région » (AGR).

Ces nouveaux statuts de l'Association Glâne Région (AGR) ont été approuvés par l'Assemblée des délégués du 09 novembre 2022. Ils rentreront en vigueur dès le 1er janvier 2023, sous réserve de leur approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du canton de Fribourg.

6.2 Débat et vote

M. Arnaud Boschung, au nom du Groupe Entente, relève qu'en parcourant les différents articles, il a été constaté une augmentation des limites d'endettement, notamment pour certains investissements qui passeraient potentiellement de CHF 500'000.00 à 10 millions. Il en va de même pour la limite des initiatives et des référendums qui passe de CHF 500'000.00 à 2 et 8 millions. Est-ce que ces montants étaient déjà présents pour la RGV ? Le Groupe craint qu'en donnant plus de pouvoir en terme budgétaire notre liberté soit limitée !

M. Joseph Aeby explique qu'il y a un lien direct entre la modification des limites d'investissement avec les nouveaux buts de cette association. Il cite l'article 2, lettre j dans lequel on dit que "*cette association a pour but de promouvoir et de soutenir financièrement des infrastructures et des projets régionaux d'intérêt public, social, culturel, sportif ou touristique*". En lien avec ce but, nous devons effectivement trouver la balance avec les moyens. La RGV n'avait pas dans ses statuts la possibilité d'investir car elle était plutôt dans une association de prestations de services que de réalisations de projets. Il y a un schéma qui est quasi identique avec l'Association des communes de la Veveyse qui sont également dotées de nouveaux statuts, avec des possibilités d'investissement. **M. le Syndic** rappelle que notre commune représente les 6% de l'impact des coûts régionaux et on peut entrevoir l'avenir de manière sereine. Quel est l'avenir de la politique régionale, des districts et des communes ? Il est assez probable que la charpente politique de notre canton connaisse assez rapidement des modifications plutôt fondamentales car on s'aperçoit des limites de cette cellule primaire qu'est la commune dans ce monde qui est globalisé et aspiré. Que peut-on encore faire à l'échelle régionale ? C'est un sujet plus philosophique. On se dirige, à l'échelle régionale, vers une aspiration des compétences et des fonds pour développer des projets régionaux. Dans beaucoup de domaines qui appartiennent à la responsabilité politique, on se rend compte que de nombreuses communes ne peuvent plus répondre de manière autonome à ces questions. C'est une étape quasiment obligatoire. Il est important pour nous de s'engager dans ces associations, d'être représentatif et de participer au débat. 4 personnes du Conseil communal représenteront les intérêts de la commune dans le cadre de cette association.

Cet objet n'apportant pas d'autres commentaires particuliers, **Mme Myriam Mouron** propose de passer au vote de l'approbation de ces nouveaux statuts.

Vote : Les nouveaux statuts de l'Association Glâne Région sont **adoptés à l'unanimité** des membres présents.

7. Divers

7.1 Projet de fusion

Mme la Présidente donne sans transition la parole à **M. Joseph Aeby** qui explique que le vote consultatif en février 2022 a plébiscité une fusion des communes de l'ACER à raison de 76,6 % des votants. Notre population régionale est plutôt favorable à une étude de fusion. Quels sont les objectifs d'une telle étude ? Il y en a 3 :

1. Renforcer la notion de service à la population puisqu'on a besoin de plus en plus de moyens pour répondre à celle-ci ;
2. Avoir une capacité d'investissement à la hauteur de nos ambitions pour nos infrastructures et notre développement ;
3. Peser dans la balance politique de la région avec la création d'une commune qui pourrait être la 3ème ou la 4ème du district.

Un comité de pilotage a été mis en place avec les 4 syndics et Mme Micheline Guéry, Directrice de l'Association des communes fribourgeoises, a reçu le mandat de chef de projet. Les forces politiques ont été réparties dans 6 groupes de travail afin d'avoir une vision de l'ensemble des domaines d'activités de la commune. Les travaux sont suspendus depuis la démission in corpore du Conseil communal d'Ecublens le 21.09.2022. Le 22.11.2022, ils se sont réunis en comité extraordinaire et il a été décidé de suspendre la procédure en cours car il paraît difficile d'avancer s'il manque une commune autour de la table. Au-delà de la suspension, il y a également eu une discussion sur un nouveau délai estimatif qui dit qu'on pourrait, en étant extrêmement rapide et en passant comme chat sur braise sur toutes les questions sensibles, avoir une décision qui tomberait en 2023-2024, avec une entrée en vigueur au 01.01.2025. Contrairement à Rue, - 38 % - , 49.5 % de la population d'Ecublens est allée voter en février dernier. Les 3/4 de la population d'Ecublens est ouverte à une étude de fusion mais malheureusement nous avons un blocage.

Jusqu'à ce jour, la commune de Rue ne s'est pas/peu exprimée sur cette situation qui ne la concerne pas. Nous devons faire preuve d'une certaine distance et de respect. Ecublens doit gérer ses problèmes. Aujourd'hui, depuis la démission du Conseil communal, nous nous apercevons qu'il y a quelque chose d'un peu plus inquiétant que la démocratie. Le Conseil d'Etat a mis en place des mesures extrêmes puisque les citoyens ont perdu leurs droits démocratiques. Cette situation est extrême en matière de sanction. Il n'est donc pas raisonnable de discuter "fusion" autour d'une table qui a une chaise vide. On s'achemine vers une procédure assez longue. Il faudra du temps pour digérer cette situation. Dès lors, pour l'instant, on ne parle plus de fusion ! C'est une réalité.

M. Franco de Andrea relève que dans l'arrêté du Conseil d'Etat, il est mentionné qu'il faut *préserver le projet de fusion*. Il constate une mésentente, une opposition entre les propos. **M. le Syndic** confirme que le Conseil d'Etat et le Préfet se sont entendus ainsi. Mais il y a de la communication, elle doit être positive ; le Conseil communal a de bonnes relations avec les administrateurs. Toutefois, la marge de main d'œuvre est restreinte. Aucune garantie n'est donnée quant aux conclusions et à la suite.

7.2 Parking et traversée de Rue

M. Patrick Périsset précise qu'il y a eu 7 séances de travail avec les mandataires. C'est le consortium KJMJ qui s'occupe de tout ce qui est en surface et le bureau d'ingénieurs MGI SA pour la partie relative au réseau souterrain (EP, EC et EU). A ce jour, le Conseil communal a consulté de nombreux services du canton de Fribourg (SPC, SMO, SEN et SBC). Le SMO veut des arrêts de bus compatibles à la loi sur les personnes à mobilité réduite et le SBC n'en veut pas à Rue....c'est la première confrontation entre les services cantonaux. Ils ne sont pas là pour mettre des bâtons dans les roues et vont travailler pour trouver une solution commune. Le SBC a insisté sur cette étude de requalification du bourg pour avoir une cohérence sur cette partie sensible, en intégrant les éléments de surfaces et faire des compromis sur d'autres. Au niveau du calendrier, l'examen préalable est décalé à avril 2023, avec ensuite la mise à l'enquête, les appels d'offres et le début des travaux à la fin 2023/début 2024. Pour la traversée de Rue, c'est une montre mécanique avec des rouages de grande précision. Tous les rouages doivent se combiner les uns aux autres. Le dernier élément à intégrer est le CAD. Plusieurs études ont été faites et l'intégration d'un CAD a un impact sur tout le réseau souterrain, avec les conduites. Il faut tout mettre ensemble pour que les mandataires puissent avancer.

M. Francis Braillard demande si le bureau MGI est aussi celui qui a traité les dossiers d'épuration dans la région ? **M. Patrick Périsset** confirme que ce bureau œuvre dans la région, comme d'autres bureaux d'ailleurs. Cela fait souci à M. Francis Braillard !

M. Bernard Savio prend la parole pour le projet de parking. Il confirme que le dossier est prêt pour la mise à l'enquête mais il faudra y joindre la réflexion sur la requalification du bourg de Rue.

7.3 Ecole

Concernant ce point, **M. Alain Chollet** se souvient que le Conseil général a demandé à être intégré au projet d'école. Il rappelle que la dernière séance du GT-BC s'est tenue en septembre 2022. Il y a 15 jours, les 4 communes se sont rencontrées pour discuter d'une nouvelle commission pour la gouvernance. La commune de Rue a proposé d'y intégrer 3 conseillers communaux et 1 membre du Conseil général pour le projet. Il ne peut, pour le moment, pas en dire plus.

M. Arnaud Boschung relève que le Groupe Entente trouvait dommage qu'il n'y ait plus d'information à ce sujet et que le Conseil général ne soit pas intégré dans une commission. Le but de cette intégration est surtout de pouvoir relayer l'avancement du projet et apporter une force de travail. **M. Alain Chollet** confirme que la commune de Rue a proposé de mettre en place une *commission de 7 personnes*, avec 4 de Rue et 3 autres personnes pour Auboranges, Chapelle et Ecublens. **M. Franco de Andrea** demande un état des lieux des réflexions par rapport à ce projet. Y a-t-il déjà un projet ou est-ce encore en réflexion ? **M. Alain Chollet** précise qu'il faut définir les conditions pour l'achat du terrain. **M. Joseph Aeby** n'a pas plus de complément. Sur le projet en lui-même, la réflexion n'est pas totale car nous sommes partis dans une direction avec un principe qui dit qu'il y aura qu'une seule école.

Il faut toutefois tenir compte d'un premier élément : l'analyse financière, qui a été faite dans le cadre de l'étude de fusion, démontre que la capacité d'investissement de la

nouvelle commune est de l'ordre de 12 millions alors qu'on s'achemine vers une école qui coûte 18 millions. Comment fait-on avec les 6 millions manquants? Cela nécessite de se poser une autre question : **est-ce que, dans la mesure où nos communes n'auront pas de développement démographique ouvert sur les 20 prochaines années, est-il juste de prévoir un complexe scolaire, qui lui pourrait accueillir un développement?** Nous connaissons nos besoins mais ce qui n'est pas encore clair, c'est la relation qu'il y a entre les transports scolaires et la centralisation de l'école. Si nous mettons tous les enfants à Promasens, ça ne change pas/peu le problème du transport scolaire qui reste complet. Il semblerait que la problématique demeure. Il vient ainsi se greffer une autre réflexion : **n'est-il pas raisonnable de conserver pour les 1-2H un autre bâtiment existant, dans la mesure où les bus scolaires passeront de toute façon devant plusieurs fois par jour ?** C'est quelque chose qui nécessitera une 2ème approche, avec des mesures des conséquences, pour pouvoir se prononcer assez rapidement sur le dernier élément manquant. Autre élément interpellant : **est-ce qu'on travaille tout de suite avec l'école en continu (il rappelle que certains jours, l'AES accueille 50 enfants à midi) ou poursuit-on à déplacer les enfants à midi?** Il y a encore 2 ou 3 questions clés auxquelles il faut répondre avant d'aller plus loin. La rencontre avec les communes voisines était cordiale et le groupe poursuivra son travail d'étude au début janvier. La réflexion n'est pas encore aboutie pour répondre à la question de M. Franco de Andrea...

Mme Nicole Barbey a lu dans les journaux que certains locaux dans les écoles étaient concernés par une étude sur le radon. Qu'en est-il à Rue? **M. Alain Chollet** confirme que la commune a reçu les résultats pour l'école de Rue et ils sont excellents. Les mesures seront faites à l'école de Promasens et il proposera, via le CIS, d'en faire de même pour le bâtiment de Chapelle.

7.4 Caserne des pompiers

M. Pierre-Louis Fossati a préparé un document et en donne lecture. Celui-ci sera annexé au présent procès-verbal (annexe III). Au terme de sa présentation, il précise qu'une séance est prévue avec le Conseil communal le **mardi 07 février 2023** avec OptimaSolar pour discuter des panneaux solaires.

7.5 CAD

M. Pierre-Louis Fossati relève que le projet définitif est arrivé il y a une semaine. Le Conseil communal n'a pas encore eu le temps de le traiter en séance. Une séance est d'ores et déjà fixée le **mardi 10 janvier 2023** avec le bureau RWB SA. Il confirme cependant qu'à ce jour, 25 propriétaires sont intéressés par un raccordement, pour un besoin d'environ 400 kWh, dont 185 kWh concernent les bâtiments communaux. Le total des investissements, subventions et taxes déduites, est estimé entre CHF 460'000.00 et CHF 500'000.00. Les 4 installations de chauffage des bâtiments communaux sont obsolètes. Le montant total pour changer ces 4 chauffages est d'environ CHF 350'000.00. Il termine en donnant lecture des recommandations du projet du bureau RWB SA, qui confirment la faisabilité technique d'un CAD sur la commune de Rue. Les synergies avec la réfection de la traversée de Rue, ainsi que la transformation du bâtiment du Trieur, permettent de réduire certains coûts de génie civil. Le Conseil communal a ainsi encore quelques réflexions à avoir et il reviendra ce

printemps avec des propositions car si le CAD n'est pas fait dans le cadre de la traversée de Rue, il ne se fera jamais ! **M. Pierre-Louis Fossati** précise que c'est le pellet qui a été choisi. Dans le rapport, tout sera précisé et expliqué. Il fait part d'une autre bonne nouvelle à ce sujet : il y aura très certainement une usine de production de pellets qui s'installera dans la région. Elle pourra fournir et produire des pellets, et probablement avec du bois local.

Mme Michèle Senn relève la chance d'avoir pu participer à la matinée du Conseil général, organisée en octobre dernier et dédiée à la question de l'énergie. Lors de la première partie, les participants ont pu bénéficier de la présentation du projet de CAD par le bureau RWB SA. Ils ont pu poser toutes leurs questions et ont obtenu beaucoup de réponses. C'est un projet très convaincant !

M. Arnaud Boschung, toujours au nom du Groupe Entente, relève qu'il souhaite que les citoyens de Promasens soient aussi consultés sur leur intérêt par un projet similaire, surtout si la route d'Oron doit être rouverte ces prochaines années. **M. Pierre-Louis Fossati** en prend note.

7.6 Création d'une commission pour la réaffectation du local des pompiers à Promasens

Mme la Présidente passe sans transition la parole à M. Arnaud Boschung pour la présentation de ce projet. Le projet étant...d'établir un projet, il n'y a pas de grande présentation à faire. Il rappelle toutefois que le local des pompiers de Promasens sera prochainement libéré et qu'il serait intéressant de créer un espace où les citoyens pourraient se rencontrer pour redynamiser le centre du village. Différents projets sont possibles, comme par exemple un self avec un assortiment de produits locaux, à l'image de ce qui a été réalisé par M. Sylvain Chevalley, à Puidoux. Ce soir, le but est de créer un groupe de travail pour réfléchir et trouver la meilleure solution pour occuper cet espace. L'idée est de pouvoir présenter une première estimation des coûts lors du prochain Conseil général en mai 2023.

Aucune question n'étant soulevée, **Mme Myriam Mouron** propose de passer directement au vote pour la création d'une commission de 4 membres.

Vote : La création de cette nouvelle commission est **acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Votants : 28	Majorité : 15	Abstention (s) :	Oui : 28	Non : 
--------------	---------------	------------------	----------	---

Ensuite, **Mme la Présidente** demande aux candidat (e)s de lever la main. Mme Marine Clément et MM. Sylvain Chevalley, Arnaud Boschung et Cédric Bays se portent candidat (e)s pour cette commission.

La nouvelle commission est nommée par acclamation.

7.7 Autres divers

Mme la Présidente reprend la parole pour annoncer les prochaines dates des séances :

- jeudi 11 mai 2023 : séance des comptes
- jeudi 14 décembre 2023 : séance des budgets
- samedi 23 septembre 2023 : séance de réflexion

- si besoin, une séance supplémentaire sera discutée avec le Conseil communal pour les divers projets et les rapports des commissions.

Ensuite, **Mme Myriam Mouron** passe la parole à M. Franco de Andrea qui informe l'assemblée que le nouveau journal communal sera dans les boîtes aux lettres le 21 décembre prochain. L'idée est d'en publier un à chaque changement de saison.

M. Pierre-Louis Fossati a distribué à chacun et chacune un flyer. L'Association Ruvarts organise une revue, 4 dates au printemps prochain dont 2 avec repas, et il encourage les personnes ici présentes ce soir à en parler et réserver des billets. Le site internet sera prêt sous peu...

M. Olivier Pittet soulève une question par rapport aux économies d'électricité et aimerait savoir quelle est la réflexion du Conseil communal au niveau de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. **M. Bernard Savio** confirme avoir travaillé sur le sujet et explique avoir reçu un courrier de recommandations du Groupe E le 24 octobre dernier. Suite à cette lettre, le Conseil communal s'est posé beaucoup de questions. Cette recommandation est difficilement compréhensible. Il donne lecture de cette lettre qui fait rire beaucoup de monde! Il a ensuite demandé une offre au Groupe E pour gérer efficacement tout le réseau et l'assainir. Le 20 novembre 2022, le Conseil communal a reçu une offre estimative CHF 140'000.00 pour l'assainissement des points lumineux. Pour gérer efficacement tout le réseau, il est important d'installer un éclairage de nouvelle génération afin de pouvoir économiser l'énergie devenue indispensable quotidiennement et, avec bien sûr des compteurs et des programmeurs intelligents. A ce jour notre éclairage public est géré par des détecteurs crépusculaires.

Le Conseil communal a alors décidé de contacter un bureau d'ingénieurs qui rédigera un cahier des charges précis afin de faire un appel d'offres pour réaliser ces travaux si spécifiques, indispensable pour comparer au minimum 3 offres. Ce document nous dira ce qu'on a le droit de faire et les conséquences. Quelles sont nos responsabilités si nous éteignons par exemple l'éclairage vers un passage pour piétons?

La précipitation dans ce domaine serait une erreur mais incontestablement nous devons être prêts le plus tôt possible. Selon les dernières nouvelles, nous devons nous préparer pour février 2024. En même temps que nous faisons toute cette analyse, nous devons aussi penser à la pollution nocturne que provoque certains points lumineux. Le Conseil communal, dans la mesure du possible, souhaite gérer ces 2 éléments que sont l'économie d'énergie et la pollution nocturne. C'est un dossier assez compliqué et très complexe.

M. le Syndic prend ensuite la parole pour donner quelques informations sur le fonctionnement futur de l'Administration communale. Il présente M. Gaétan Mueller qui, dès le 1er janvier prochain, sera le nouvel administrateur des finances, à 80%. Mme Christine Fardel-Ottet poursuivra son activité à 60%. Autre changement avec le renforcement de l'Administration avec l'engagement de Mme Joëlle Grangier, à 50% dès le 09 janvier prochain. Cette dame assurera la suppléance du CDH et de la Secrétaire communale. Un des objectifs de cet engagement est d'augmenter la force de travail actuelle puisque nous sommes un peu limite avec nos moyens actuels ; cela se ressent dans les heures supplémentaires et dans l'ambiance générale ; nous sommes constamment plutôt en retard qu'en avance et nous avons peut-être tiré un peu sur la corde ces dernières années. L'Administration sera ouverte tous les matins durant 46 semaines par année. Elle sera fermée 2 semaines en été, 2 semaines à Noël et lorsqu'un jour férié tombe sur un jeudi, les

bureaux seront fermés le vendredi. Les commissions du Conseil général bénéficieront d'un soutien administratif pour la prise des procès-verbaux.

M. Joseph Aeby termine en remerciant le personnel communal pour son engagement durant toute cette année, le Conseil général pour l'excellent travail fourni et M. Christophe Martin pour son implication ; il souhaite également la bienvenue à M. Loris Bossi et remercie également ses collègues du Conseil communal. Il explique que le Père Noël a déposé un petit cadeau cette année...une BD "L'or, le courage et le sang", qui a été conçue, écrite et dessinée par M. Samuel Embleton (et son papa M. Gerry Embleton), domicilié à Rue...vous chercherez le petit clin d'œil à la commune de Rue qui y a été intégré...Elle est distribuée à 38 élèves de 8H, au Conseil général et au personnel communal. Il invite chacun et chacune à partager le verre de l'amitié au terme de cette séance et repasse la parole à Mme Myriam Mouron. **M. Franco de Andrea** souhaite juste rajouter que M. Samuel Embleton organise la fenêtre de l'Avent le 19 décembre prochain.

Conclusion

Mme Myriam Mouron remercie chacun et chacune pour leur contribution au bon déroulement de cette séance, c'est-à-dire le public, le Conseil communal, les employés communaux, la Secrétaire communale, la boursière et son collègue, ses collègues du Conseil général et du bureau. **Elle** souhaite à toutes et tous de Belles Fêtes et une Excellente Année 2023. La séance est levée à 22h50.

Au nom du bureau du Conseil général :

Annexes

I. Rapport de la Commission financière (résultats et investissements)

II. Argumentaire bennes compactantes

III. Projet de caserne

 Rapport Commission financiere CG 13.12.2022.pdf

 202212CG Argumentaires bennes.pdf

 CRue_APGS_Abris PC_état fin 22.pdf

Commission financière, Commune de Rue

Rapport de la Commission financière pour la séance du Conseil général du 13 décembre 2022

En date du 30 novembre 2022, la commission financière a rencontré Madame Christine Fardel, boursière communale et Monsieur Joseph Aeby, syndic et en charge du dicastère des finances pour la présentation des budgets d'investissements et de résultat pour l'année 2023.

La commission financière s'est ensuite réunie le 6 décembre 2022 afin d'analyser les documents et préparer l'établissement du présent rapport.

En préambule, nous tenons à remercier Mme Christine Fardel et son équipe pour le travail d'inventaire des investissements sur les 20 dernières années pour présenter une situation selon les nouvelles normes comptables MCH2. Nous la remercions également pour sa disponibilité.

Lors de cette séance, nous avons demandé que la présentation du budget soit faite également selon la classification par nature. Nous souhaitons dorénavant que tous les membres du Conseil Général reçoivent ce document pour préparer au mieux les séances.

En raison du changement de plan comptable, les comptes réalisés 2021 ne sont pas présentés dans la présentation du budget. Nous apprécierons de disposer de cette information dans l'analyse des budgets futurs. Nos réflexions sont basées uniquement sur le budget 2022.

Pour rappel :

Les attributions de la Commission financière consistent à donner au Conseil général un préavis uniquement sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 al.2 de la Loi sur les communes Lco).

Point à l'ordre du jour :

2.1. Présentation du budget de résultat

Principales constatations :

Les charges de personnel sont en augmentation de 175'000 CHF principalement dû au renforcement de l'administration communale de 1.3 équivalent plein temps.

Le budget d'entretien des immeubles est en baisse de 70'000 CHF, dans le but de limiter les dépenses.

Le montant des amortissements a été revu, suite à la réévaluation des actifs immobilisés. Un besoin d'amortissements de 367'461 CHF est nécessaire pour le budget 2023. Un tableau détaillé nous a été présenté justifiant cette position.

Les chiffres communiqués par l'ACER demandent une clarification par le Conseil Communal.

Par rapport au budget 2022 une diminution significative est constatée pour le budget demandé de l'antenne sociale.

Nous constatons la bonne santé des comptes de l'eau, cela se traduit par une attribution au financement spécial, équilibrant les comptes. Si ce montant se confirme, une baisse des taxes devrait être envisagée. Nous rappelons que les comptes d'eau ne doivent pas faire de bénéfice.

Au niveau de la gestion des déchets, nous avons demandé une clarification au Conseil Communal sur la ventilation des montants. Des réponses ont été apportées à la suite de notre séances par le conseiller communal en charge, Monsieur Patrick Périsset

L'augmentation des revenus d'impôts est en relation avec l'arrivée de nouveaux habitants dans la commune.

La commission financière préavise favorablement à l'acceptation du budget de fonctionnement.

2.2.1.1. CHF 560'000.00 pour la liaison du réseau d'EP Rue-Blessens

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

2.2.1.2. CHF 195'000.00 pour l'achat d'une benne compactante pour les déchets encombrants et de deux bennes compactantes pour les cartons.

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Nous nous posons la question si cet investissement aura un impact sur la taxe de base.

2.2.1.3. CHF 204'000.00 pour la réfection de la route d'Arlens

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

2.2.1.4. CHF 106'000.00 pour la réfection de la route de Chapelle

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

2.2.1.5. CHF 72'000.00 pour un crédit complémentaire pour la traversée de Promasens avec la création d'un cheminement piétonnier reliant « Les Condémines »

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

2.2.1.6. CHF 85'000.00 pour l'étude de la requalification du bourg de Rue

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

2.2.1.7. CHF 50'000.00 pour la réalisation du « Circuit secret »

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

2.2.1.8. CHF 40'000.00 pour le crédit d'étude du projet de mise en valeur et de la rénovation du bâtiment du Trieur

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

3. Octroi d'un prêt de CHF 40'000.00 au profit du Syndicat d'amélioration foncière de Rue

La commission financière approuve le prêt. Nous demandons au Conseil Communal de bien veiller au remboursement futur.

4. Désignation de l'organe de révision suite au rachat de la société Jeckelmann Sàrl

La commission financière préavise favorablement la poursuite du mandat avec le repreneur de la société Jeckelmann Sàrl.

5. Adoption de la modification de l'article 40 du règlement sur l'eau potable

La commission financière préavise favorablement à cette modification.

Rue le 6 décembre 2022

Franco De Andrea
Président

Cédric Bays
Secrétaire

François Bosson
Membre

Samuel Prélaz
Membre

Maxime Punitharangitham
Membre



COMMUNE DE RUE

Argumentaires pour l'achat de bennes compactantes

- Une analyse des déchets banals et spéciaux sur les déchèteries de la Commune de Rue a été effectuée par CP Recycling Management en 2021. Les factures des deux dernières années ont été ressorties des archives et analysées pour établir une statistique précise.
- Le document de synthèse est transmis en annexe.
- Le crédit de CHF 195'000.00 pour l'achat d'une benne compactante pour les déchets encombrants et de deux bennes compactantes pour les cartons est la mise en œuvre partielle de ce plan d'action. L'autre partie a été la révision des contrats.
- Cet achat paraît conséquent mais tout est relatif. Le Conseil communal s'est demandé s'il fallait acquérir les machines ou établir un contrat de location-vente, comme c'est le cas pour les bennes compactantes à ordures ménagères. Par soucis de transparence et pour diminuer les charges, le Conseil communal a opté pour le crédit d'investissement qui vous est soumis au vote. Un contrat de location-vente n'est pas soumis au vote. A titre de comparaison et pour information, le contrat de location-vente des bennes compactantes des ordures ménagères est de 192 mensualités à CHF 1'540, soit un montant total de CHF 295'680 (pour 2 machines).

Papier/cartons

- La Commune de Rue produit environ 110 to de papier-carton par année. Le poids moyen d'une benne est de 2.50 to, ce qui représente plus de 40 transports.
- Les bennes sont trop légères, nous transportons de l'air.
- En été, la benne papier/carton est évacuée chaque semaine, quelquefois aux trois quarts de son volume car nous voulons éviter une fermeture de la benne le samedi à midi et tous les désagréments qui en résultent pour les citoyens.
- **En incluant l'amortissement et les intérêts dans le calcul**, la solution proposée permettrait d'économiser plus de CHF 10'000 par année, et la gestion du papier-carton pourrait être quasi à l'équilibre en fonction de l'indexation mensuelle des matières selon EUWID.
- En conclusion, cet investissement est très avantageux pour la Commune pour les raisons suivantes :
 - + **Réduction des coûts**, même en intégrant l'amortissement dans le calcul.
 - + **Réduction des transports** de moitié selon les prévisions.
 - + **Optimisation logistique et confort**, car la benne de Promasens ne sera plus évacuée chaque semaine.

Encombrants

- La situation des encombrants est différente car la Commune produit 25 to par année, ce qui représente 11 transports. Le poids moyen est d'environ 2.30 to. Le potentiel de rentabilité est donc plus faible.
- Les bennes sont également trop légères, nous transportons de l'air. Le trajet est long (Posieux, 95 km aller-retour).
- Sur les 25 to pesées à l'entrée de la SAIDEF, seule 20 to sont pesées aux déchetterie, ce qui représente à peine 80%. A titre de comparaison, le poids total des ordures ménagères pesé à la SAIDEF est de 164.8 to, tandis que le poids total mesuré aux compacteurs est de 167.5 to. Le taux atteint donc 101.6%. Il est donc important de mettre en place un système de pesage fiable. Le 5 to non pesées représentent CHF 2'500 (0.50 cts/kg).
- Le système de pesé actuel n'est pas fiable, pas cohérent et contestable :
 - Fiabilité : Les pesées sont reportées à la main sur une feuille, puis à nouveau sur excel. Deux risques d'erreur de retranscription sont possibles et l'écriture n'est pas toujours lisible (surtout avec le froid).
 - Cohérence : Les balances sont étalonnées chaque année par une société pour vérifier leur précision. Cependant, des estimations sont parfois réalisées par les gardiens car les balances sont trop petites. Ce procédé n'est pas cohérent.
 - Contestable : A l'heure actuelle, une facture d'encombrants contestée à la Préfecture aurait certainement gain de cause car nous sommes dans l'impossibilité de justifier les pesées sans risque d'erreur et retracer la pesée.
- Le montant du crédit (CHF 120'000) est estimé avec l'offre budgétaire la plus chère, du même fournisseur que nos bennes actuelles. Cependant, nous savons qu'il existe un système alternatif nettement moins cher, de l'ordre de CHF 70'000, représentant une économie potentielle de env. CHF 50'000. En cas d'acceptation du crédit, nous lancerons un appel d'offre et nous nous assurons de la pleine compatibilité du système de lecture de carte.
- En conclusion, le Conseil communal vous recommande d'approuver cet investissement pour les raisons suivantes :
 - + Acquisition d'une benne compactante (CHF 35'000) pour **diminuer le nombre de transport** jusqu'à la SAIDEF à Posieux.
 - + Acquisition d'un nouveau système de pesage (entre CHF 30'000 et 75'000 en fonction du fournisseur) pour :
 - **Augmenter le pesage** des encombrants, de 20 à 25 to ;
 - **Fiabiliser le pesage** par le système de carte, sans erreur de retranscription et de manière incontestable ;
 - Diminuer le travail du gardien pour lui permettre de mieux surveiller les autres bennes.



Synthèse de l'analyse des déchets banals et spéciaux sur les déchèteries de la commune de Rue

Villaz-St.Pierre le 18 janvier 2022



Déchèterie de Promasens :

Ordures ménagères : Dumoulin / Saidef

Compacteur poste fixe Poettinger en location vente

Cadence d'enlèvement sur appel.

Coûts actuels moyens : CHF 289.60 / to

Proposition d'optimisation :

Améliorer le concept transport en travaillant en camion & remorque en collaboration avec la destination finale des autres déchets des 2 déchèteries (Encombrants, Verre, Bois, Papier & Carton)

Encombrants : Dumoulin / Saidef

Benne 36 m3 à couvercle, avec pesage manuel

Cadence d'enlèvement sur appel.

Coûts actuels moyens : CHF 366.13 / to

Proposition d'optimisation :

Pour diminuer le nombre de transport et simplifier le pesage, nous proposons une benne compactante avec un système de basculement avec pesage (utilisant la même carte que celle des ordures ménagères)

Papier-Carton : Dumoulin / Papirec

Benne 36 m3 à couvercle

Coûts actuels moyens : CHF 128.49 / to

Proposition d'optimisation :

Séparation du papier et du carton

Le carton dans une benne compactante achetée ou louée

Le papier reste dans la benne actuelle

Le fait de séparer ces 2 matières va générer une amélioration de la valorisation

Indexation mensuelle des matières selon EUWID

Economie potentielle générable : CHF 6'000.- / an

Bois : Dumoulin / Sonney

Benne 36 m3 à couvercle

Coûts actuels moyens : CHF 181.11 / to

Proposition d'optimisation :

Améliorer le concept transport en travaillant en camion & remorque en collaboration avec la destination finale des autres déchets des 2 déchèteries (Encombrants, Verre, Bois, Papier & Carton)

Inerte : Dumoulin / Magnin

Benne 10 m3

Coûts actuels moyens : CHF 181.11 / to

Proposition d'optimisation :

Augmenter la taille de la benne pour diminuer les transports

Economie potentielle générable : CHF 500.- / an

Verre : Dumoulin / Carrières d'Arvel

Benne 30 m3 à couvercle

Coûts actuels moyens : CHF 2.63 / to

Proposition d'optimisation :

Améliorer le concept transport en travaillant en camion & remorque en collaboration avec la destination finale des autres déchets des 2 déchèteries (Encombrants, Verre, Bois, Papier & Carton)

Composte : Dumoulin / La Coulette

Benne 20m3 à couvercle vidée sur appel

Proposition d'optimisation :

Améliorer le concept transport en travaillant en camion & remorque en collaboration avec la destination finale des autres déchets des 2 déchèteries (Encombrants, Verre, Bois, Papier & Carton)



Ferraille : Bader / Bader

Benne 20 m3 vidée sur appel

Proposition d'optimisation :

Augmentation du volume de la benne pour diminuer les transports

Indexation mensuelle des matières selon EUWID

Economie potentielle générable : CHF 3'000.- / an

Fer blanc & Aluminium : Bader / Bader

Benne 10 m3 vidée sur appel

Proposition d'optimisation :

Augmentation du volume de la benne pour diminuer les transports

Indexation mensuelle des matières selon EUWID

Economie potentielle générable : CHF 1'000.- / an

SENS SWICO : Metabader / Metabader

Benne 10 m3 vidée sur appel

Proposition d'optimisation :

Augmentation du volume de la benne pour diminuer les transports

Frigos : Metabader / Metabader

Benne 36m3 à couvercle vidée sur appel

Proposition d'optimisation :

Le concept est optimal, pas de suggestion

Eternit (amiante) : Dumoulin / ?

En vrac

Proposition d'optimisation :

Mettre en conformité avec des sacs étanches spécialement adaptés

PET : Henry / PET Recycling

En sac de 360 l

Proposition d'optimisation :

Passer en big-bag afin de valoriser la matière, et de supprimer les frais d'achats des sacs

Economie potentielle générable : CHF 500.- / an

Déchets spéciaux : CRIDEC

Tubes néons / piles et accumulateurs

Proposition d'optimisation :

Générer le document de suivi par l'administration communale (5min pour CHF 50.- / transport)

Huiles : Transauto / Thommen-Furler

Pompage

Proposition d'optimisation :

Mettre 2 fûts équipés d'un entonnoir sur un récupérateur d'huile

Le travail de manutention est facilité

Intégrer à la collecte des déchets spéciaux

Pneus usagers : Pneus service Rado / Pneus service Rado

Proposition d'optimisation :

Nespresso : W.Fontaine Sàrl

Bac 800 l à couvercle vidée sur appel

Proposition d'optimisation :

Le concept est optimal, pas de suggestion



Déchèterie de Rue :

Ordures ménagères : Dumoulin / Saidef

Compacteur poste fixe Poettinger en location vente

Cadence d'enlèvement sur appel.

Coûts actuels moyens : CHF 289.60 / to

Proposition d'optimisation :

Améliorer le concept transport en travaillant en camion & remorque en collaboration avec la destination finale des autres déchets des 2 déchèteries (Encombrants, Verre, Bois, Papier & Carton)

Encombrants : Dumoulin / Saidef

Benne 36 m3 à couvercle, avec pesage manuel

Cadence d'enlèvement sur appel.

Coûts actuels moyens : CHF 366.13 / to

Proposition d'optimisation :

Supprimer la benne d'encombrant et centraliser les encombrants uniquement sur Promasens

Papier-Carton : Dumoulin / Papirec

Benne 36 m3 à couvercle

Coûts actuels moyens : CHF 128.49 / to

Proposition d'optimisation :

Séparation du papier et du carton

Le carton dans une benne compactante achetée ou louée

Le papier reste dans la benne actuelle

Le fait de séparer ces 2 matières va générer une amélioration de la valorisation

Indexation mensuelle des matières selon EUWID

Economie potentielle générable : CHF 4'000.- / an

Bois : Dumoulin / Sonney

Benne 36 m3 à couvercle

Coûts actuels moyens : CHF 181.11 / to

Proposition d'optimisation :

Pour une benne par année, il semble préférable de centraliser le bois et les encombrants sur Promasens

Verre : Dumoulin / Carrières d'Arvel

Benne 30 m3 à couvercle

Coûts actuels moyens : CHF 2.63 / to

Proposition d'optimisation :

Améliorer le concept transport en travaillant en camion & remorque en collaboration avec la destination finale des autres déchets des 2 déchèteries (Encombrants, Verre, Bois, Papier & Carton)

Ferraille : Bader / Bader

Benne 20 m3 vidée sur appel

Proposition d'optimisation :

Augmentation du volume de la benne pour diminuer les transports

Indexation mensuelle des matières selon EUWID

Economie potentielle générable : CHF 1'500.- / an

Fer blanc & Aluminium : Bader / Bader

Benne 6 m3 vidée sur appel

Proposition d'optimisation :

Augmentation du volume de la benne pour diminuer les transports

Indexation mensuelle des matières selon EUWID

Economie potentielle générable : CHF 500.- / an



PET : Henry / PET Recycling

En sac de 360 l

Proposition d'optimisation :

Passer en big-bag afin de valoriser la matière, et de supprimer les frais d'achats des sacs

Economie potentielle générable : CHF 500.- / an

Déchets spéciaux : CRIDEC

Tubes néons / piles et accumulateurs

Proposition d'optimisation :

Générer le document de suivi par l'administration communale (5min pour CHF 50.- / transport)

Huiles : Transauto / Thommen-Furler

Pompage

Proposition d'optimisation :

Mettre 2 fûts équipés d'un entonnoir sur un récupérateur d'huile

Le travail de manutention est facilité

Intégrer à la collecte des déchets spéciaux

Nespresso : W.Fontaine Sàrl

Bac 800 l à couvercle vidée sur appel

Proposition d'optimisation :

Le concept est optimal, pas de suggestion

Textiles : Texaid

Benne 1 m3 vidée sur appel

Proposition d'optimisation :

Le concept est optimal, prévoir une benne supplémentaire à Promasens

Sur la base de notre expérience, les changements logistiques adaptation du volume et du type de benne par matière devraient vous rapporter une économie annuelle de 15'000 à CHF 20'000.-

Et l'effet d'appel d'offre, encore CHF 5'000 supplémentaires.

Villaz-St.Pierre Le 18 janvier 2022

CP Recycling-Management

Christian Piller

Comparatif pour la gestion Papier-Carton commune de Rue

Situation actuelle									
Matières évacuées.	Matériel utilisé.	Location		Transport			Matière		Coût total
		Mois	Prix	Nombre	Prix	Tonnage	Prix		
		Papier-Carton Rue	Benne 36m3 fermée		11	262,00	2 882,00	30,660	780,40
Papier-Carton Promasens	Benne 36m3 fermée		30	262,00	7 860,00	78,840	2 269,80	10 129,80	
									13 792,20

Estimation benne compactante 24 m3. avec tri											
Matières évacuées.	Matériel utilisé.	Amortissement 7 ans			Transport			Matière			Coût total
		Mois	Prix		Nombre	Prix		Tonnage	Prix		
Carton Rue	Benne Compactante	12	430,00	5 160,00	2	220,00	440,00	10,120	-120,00	-1 214,40	4 385,60
Papier Rue	Benne 36m3 fermée				3	220,00	660,00	20,540	-130,00	-2 670,20	-2 010,20
Carton Promasens	Benne Compactante	12	430,00	5 160,00	6	220,00	1 320,00	31,500	-120,00	-3 780,00	2 700,00
Papier Promasens	Benne 36m3 fermée				6	220,00	1 320,00	47,340	-130,00	-6 154,20	-4 834,20
											241,20

Orsonnens le 14 juin 2022



Tableau comparatif "benne compactante avec identification"

Benne compactante + Vide-conteneur				
Fournisseur	Fabricant	Fabrication	Délai de livraison	Prix de vente hors TVA
1 Toël	AJK	Belgique	24 sem	40 490.00
2 Kolly	Pöttinger	Autriche	22 sem	66 124.00
 Système de pesage et identification				
1 Gramm service				20 005.00
2 Kollygramm				44 663.00
Total Toel + Grammservice				60 495.00
Total Kolly Poettinger				110 787.00

Villaz-St.Pierre le 7 juin 2022

Abris PC_état fin 2022

Dans l'ensemble, le chantier se déroule de façon plutôt satisfaisante. La partie abri est en cours de finalisation. L'état confirmé du budget nous permet de réaliser une partie des sols en type : « coulés sans joint ». Il s'agit de l'espace de l'entrée, de la cuisine, d'un couloir et d'un local qui pourrait servir de dortoir pour des demandes telles que des camps d'entraînement de football ou autres. Une petite cuisine est également prévue à cet effet. Les cloisons seront en stratifié imitation bois et le sol en Ral 7002 Ocean Grey, ce qui apportera une petite touche de couleur « nature » aux abris. Les plafonds et les murs sont peints en blanc.



Des problèmes d'infiltration d'eau ont été constatés et signalés à plusieurs reprises, mais depuis que l'étanchéité du bâtiment est terminée, nous n'avons plus constaté de zone d'humidité. La commune est présente tous les mercredis matin pour les rendez-vous de chantier et nous restons très vigilants sur ce point.

A ce jour, il reste à terminer :

1. Diverses installations techniques
2. Sol finition peinture et « coulé » sans joint
3. Divers petits travaux de finitions
4. Cuisinette
5. Livraison et installation des équipements
6. Nettoyage

Une réflexion est en cours au sujet de la location / mise à disposition ou autres des locaux que ce soit pour des sociétés locales ou des privés. A savoir, l'accès indépendant des abris par rapport à la caserne, y compris avec le monte-charge, laisse toute liberté d'action.

APGS et local gendarmerie_état fin 2022

Le chantier a pris un certain retard principalement dû à la livraison de la charpente. Un décalage en entraînant d'autres et un délai prolongé concernant la réalisation des fenêtres indique qu'à ce jour le chantier ne devrait pas être terminé avant mars-avril 2023, soit avec 3-4 mois de retard.

Ce report n'est pas problématique pour la commune et la gendarmerie. En revanche, les pompiers doivent trouver un local/garage provisoire où parquer le nouveau tonne-pompe qui devrait être livré en début d'année prochaine.

Budget_ état au 22.09.2022

Sans entrer dans trop de détails, les budgets sont plutôt bien tenus et respectés. Ce n'est pas sans difficulté. En plus des problèmes inhérents aux domaines du bâtiment et de la situation internationale (dont certaines structures ont tendance à profiter), les prétentions de l'entreprise de maçonnerie se basaient, pour les fers à béton, sur la définition du contrat de base indiquant un alignement de l'indice (KBOB). À la suite d'un important travail de contrôle des dates de remise des plans et de livraison, une négociation sérieuse avec l'entreprise nous a permis de réduire les prétentions de plus-value de plus de 60%.

Selon tableau présenté, le – CHF 19'970,00 ne comprend pas la plus-value des sols sans-joint et de la cuisinette. Quelques discussions (négociations) sont encore en cours avec le bureau d'architectes et l'ingénieur pour finaliser ce budget, mais il s'agit de montants non significatifs.

APGS + gendarmerie_suivi des budgets au 22.09.22							
devis	CHF	3 480 965.00	+	CHF	309 301.00	CHF	3 790 266.00
voté	CHF	3 900 000.00	+	suppl subvention		CHF	3 980 000.00
coût probable	CHF	3 474 128.00	+	CHF	261 505.00	CHF	3 735 633.00
Différence							CHF -244 367.00
Abris PC_suivi des budgets au 22.09.22							
devis	CHF	1 275 576.00	+	CHF	244 134.00	CHF	1 519 710.00
voté	CHF	1 620 000.00				CHF	1 620 000.00
coût probable	CHF	1 331 151.00	+	CHF	269 079.00	CHF	1 600 230.00
Différence							CHF -19 770.00
Solde des travaux à mettre en soumission (construction)							CHF 38 500.00
Solde des travaux à mettre en soumission (équipements)							CHF 115 000.00

Pour terminer, il reste encore à finaliser le dimensionnement de l'installation des panneaux photovoltaïques. Selon les dernières informations validées à ce jour, il semble probable que le choix se porte sur une utilisation maximale du toit. Le partenaire et le financement sont en cours d'étude et nous reviendrons vers vous très prochainement avec le projet définitif.